

REGLEMENT DU JEU INSTANTS GAGNANTS ELECTROLUX

200 e-cartes cadeaux Ethi’Kdo d’une valeur de 20€ à gagner

DU 05 AVRIL 2021 AU 20 JUIN 2021

Offre limitée aux **16 500 premières inscriptions**

Article 1 : Organisation

La société ELECTROLUX FRANCE S.A.S au capital de 36 242 500€, dont le siège social est situé 43, avenue Félix Louat – 60300 SENLIS FRANCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Compiègne sous le numéro 562 076 125 (ci-après désignée, l’« Organisatrice ») organise un jeu avec obligation d'achat du 05/04/2021 au 20/06/2021 minuit (jour inclus).

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco compris).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de l'Organisatrice, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

L'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

L’opération et le jeu sont limités aux 16 500 premières inscriptions.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

ETAPE 1 : ACHETEZ

Achetez de manière ferme et définitive, entre le 05/04/2021 et le 20/06/2021 inclus, un ou plusieurs produits Electrolux au sein d’une des catégories suivantes : FOUR, TABLE, HOTTE, LAVE-VAISSELLE, REFRIGERATEUR, CONGELATEUR, LAVE-LINGE, SECHE-LINGE, LAVANTE-SECHANTE, ASPIRATEUR TRAINEAU, ASPIRATEUR BALAI, ASPIRATEUR ROBOT OU PURIFICATEUR D’AIR parmi les références éligibles ⁽¹⁾ à l’offre dans un magasin participant à l’opération (**hors Marketplace***).

ETAPE 2 : CONNECTEZ-VOUS

Connectez-vous sur le site www.electrolux.fr (Rubrique : offres promotionnelles). Si vous ne disposez pas d’accès Internet, appelez le 0970 805 100. Référence à rappeler : 49286. (appel non surtaxé – du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00). Vous pouvez suivre votre participation sur le site mesoffres-electrolux.fr dans l’onglet « suivre votre participation ».

ETAPE 3 : TÉLÉCHARGEZ VOTRE DOSSIER

Remplissez et validez le formulaire d'inscription en ligne avant le 10/07/2021 minuit (Rubrique : consultez nos offres, sur la page d'accueil du site electrolux.fr) avec les éléments suivants :

- Joignez le scan ou la photo de votre facture d'achat (émise et entièrement acquittée entre le 05/04/2021 et le 20/06/2021), en entourant impérativement le(s) prix, la (les) référence(s) exacte(s) du (des) produit(s) concerné(s), la date d'achat et l'enseigne. (Tampon de l'enseigne obligatoire pour les factures manuscrites).
- Si vous avez effectué un achat en ligne, joignez également une copie de (ou des) email(s) de confirmation de commande(s) ou une capture d'écran du (ou des) récapitulatif(s) de commande(s), sur lequel (ou lesquels) apparaissent obligatoirement la référence du/des produit(s) commandé(s), le nom du vendeur, le site internet sur lequel a été commandé le/les produit(s).
- Joignez une photo de(s) l'étiquette(s) signalétique que vous trouverez sur le(s) produit(s).

Si vous avez acheté chez un cuisiniste, remplissez et validez le formulaire d'inscription en ligne **avant le 10/10/2021** :

- Joignez en plus des documents demandés ci-dessus, le scan ou la photo de votre bon de commande (émis entre le 05/04/2021 et le 20/06/2021).

ETAPE 4 : VALIDEZ VOTRE PARTICIPATION

Validez votre inscription en cliquant sur VALIDER pour découvrir si c'est gagné.

*Une Marketplace (ou place de marché) désigne toute plateforme ou site internet qui met en relation des acheteurs, particuliers ou professionnels, avec de multiples vendeurs indépendants moyennant une commission prélevée sur leurs ventes. Pour plus d'informations sur ce qu'est une marketplace, rendez-vous dans la rubrique « modalités » du site www.mesoffres-electrolux.fr.

⁽¹⁾ Catégories et références produits éligibles disponibles en annexe.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Gains

Sont mis en jeu **200 (deux cents) e-cartes cadeaux éthi'Kdo d'une valeur de 20€, 100% écologiques et solidaires.**

La carte éthi'Kdo est la première e-carte cadeau française des enseignes 100% écologiques et solidaires. Grâce à celle-ci, vous pourrez trouver tous les produits de votre choix (hi-tech, jeux/jouets,

mode, culture, cosmétiques...) mais dans leur version la plus éco-responsable (made in France, zéro déchet, réemploi, commerce équitable...).

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

En cas d'accident avec un lot obtenu via la e-carte éthi'Kdo offerte par l'Organisatrice, la responsabilité incombe à l'utilisateur qui doit avoir au minimum une assurance responsabilité civile.

L'Organisatrice se réserve le droit de remplacer les primes par des produits de valeurs équivalentes ou supérieures dans l'éventualité où ceux proposés dans la liste n'étaient plus disponibles au moment de la remise des lots. En cas de refus de la part du gagnant, la victoire serait nulle et la dotation annulée.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage des lots obtenus grâce à la e-carte, sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le jeu est basé sur le principe des instants-gagnants. La validation du formulaire coïncide à une connexion à un instant T préalablement établie de manière informatique et aléatoire et désignant un lot correspondant.

Les 200 instants gagnants dits « ouverts » sont prédéterminés pour un jour, une heure, une minute et une seconde, d'une façon aléatoire et préenregistrés par un huissier de Justice.

Cette liste des Instants-gagnants est déposée auprès de la SCP AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement, voir article 13 du règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil.

Le premier participant qui valide son formulaire d'inscription en cliquant sur le bouton « Valider » tandis qu'un instant gagnant est ouvert, gagne le lot correspondant. Un instant gagnant mis en ligne reste ouvert jusqu'à la première validation reçue.

Tous les participants dont la validation du formulaire ne coïncide pas avec l'un des 200 instants gagnants ne remporteront aucun lot.

En cas de gain, le lot attribué au gagnant (quel que soit le lot en cause) est indiqué sur le site internet du jeu à titre indicatif, mais cette indication ne constitue en aucun cas une preuve permettant de prendre possession du gain.

Chaque gagnant recevra un email de confirmation de gain qui fera seule foi de l'attribution du lot, sous réserve de la vérification des preuves d'achat exigées (soit dans un délai d'environ deux (2) semaines à compter de la date de sa participation) confirmant la conformité du dossier. En cas de non-conformité le participant perdrait le bénéfice de son lot sans recours possible.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par email.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants dont le dossier est complet et conforme seront informés par email du déroulement de la remise du gain.

En cas de gain, vous recevrez votre e-carte dématérialisée par email, dans un délai de 3 à 4 semaines après sa participation, sans que ce délai n'engage l'Organisatrice.

Un lien vers votre e-carte au format digital vous sera communiqué. Il vous suffira de cliquer sur ce lien et votre e-carte va automatiquement se générer au format PDF.

Un mini-guide sera également à votre disposition, vous expliquant où et comment utiliser votre e-carte, via le lien suivant : <https://www.ethikdo.co/tuto/>

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

L'Organisatrice se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de l'opération font l'objet d'un traitement informatique par Electrolux France, responsable de traitement, afin de gérer le remboursement de ses offres commerciales sur ses produits et services (sur le fondement de l'exécution d'un contrat). Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services marketing d'Electrolux France. Les données sont conservées pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération.

Les données collectées font l'objet d'une transmission à un prestataire situé en France, la société Qwamplify Activation - 135 avenue victoire 13790 ROUSSET France – R.C.S.832 225 122, pour la gestion de l'organisation du jeu. Les données relatives aux gagnants sont transmises à Ethikdo pour permettre l'attribution des e-cartes cadeaux aux gagnants du jeu.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité, ainsi que d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à : Electrolux France – 43, avenue Félix Louat – 60300 SENLIS. Pour plus d'informations sur le traitement et la protection de vos données à caractère personnel, connectez-vous sur l'adresse suivante : <https://www.electroluxgroup.com/privacy/fr/>. En cas de différend relatif au traitement de vos données, vous disposez également du droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé à SCP AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée Impasse Le Grassi 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Le règlement sera consultable sur www.mesoffres-electrolux.com

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Organisatrice.

L'Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant auprès de la SCP AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée Impasse Le Grassi 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu et le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site du jeu ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit.

L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

L'Organisatrice ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, l'Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à l'Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

L'Organisatrice se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de l'Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à l'Organisatrice. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et l'Organisatrice, les systèmes et fichiers informatiques de l'Organisatrice feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de l'Organisatrice, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre l'Organisatrice et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, l'Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'Organisatrice, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de ce Jeu par Instants Gagnants a été effectué via le site internet :

www.mesoffres-electrolux.com

ANNEXES

Catégories et montants maximum de remboursement :

Catégorie	Montant du remboursement
Lavante-séchante ⁽¹⁾	Jusqu'à 200€*
Four ⁽¹⁾	Jusqu'à 200€*
Lave-vaisselle ⁽¹⁾	Jusqu'à 150€*
Froid (réfrigérateur/congélateur) ⁽¹⁾	Jusqu'à 150€*
Table ⁽¹⁾	Jusqu'à 150€*
Hotte ⁽¹⁾	Jusqu'à 100€*
Lave-linge ⁽¹⁾	Jusqu'à 100€*
Sèche-linge ⁽¹⁾	Jusqu'à 100€*
Robot ⁽¹⁾	Jusqu'à 70€*
Purificateur d'air ⁽¹⁾	Jusqu'à 50€*
Balai ⁽¹⁾	Jusqu'à 40€*
Traineau ⁽¹⁾	Jusqu'à 30€*

⁽¹⁾ Le montant de remboursement diffère en fonction de la référence achetée.

Références éligibles :

FOURS	200€	KOAAS31WT, KOEAP31WT, KOAAS31CX
	150€	EOB9S31WX, EOA9S31CX, KOBAS31WX
	100€	EOC8P29WX, EOB8S39WZ, EOC9P31WX, KOCDP61X, KOCBP29WX, KOCAP31WX
	80€	EOE7P11X, EOE7P31X, EOE7P11X0, EOE8P19WX, EOE8P19WW, EOE8P39WX, KOECP11X, KOEBP39WX
	50€	EOC5H40X, EOD6P40X, EOD6P60X, EOD6P60W, EOF7P00X0, EOD6P60X0, KODDP60X, KODDP60W
	30€	EOF6P40Z, EOF6P60X, EOF4P40X, EOF6P42X, EOF6P46WX, KOFEC40X, KOHEC40X, KOFDP60X, KOEDP41X

TABLES	150€	EIS8648
	100€	EIT913, EIV854, EIV955, EIS6648, EIS6448, EIS84486, KIS82449, EIV73441, EIV83446, EIV85443, EIS824
	75€	EIT814, EIV73342, EIS62341, EIS62441, CIV65440BK, EIV653, KIS62449
	50€	EIV654, EIV734, EIS62443, EIF61342

HOTTES	100€	EFT739X, EFV716K, EFV719K, LFI769X, LFI514X, KFTB19X, KFVB19K, KFIB19X, KFIA19R
	80€	EFB90463OX, EFF90563OX, LFT766X, LFT769X, Lfv616Y, Lfv616K, Lfv616W, Lfv619Y, Lfv619K, Lfv619W
	30€	EFF90462OX, EFF90462OK, EFF90462OW, EFT39X, EFT39K, EFTD26X, EFTD26K, EFTD26W, LFT426X, LFT426K, LFT429X, LFT429W, LFT429K, Lfv316Y, Lfv316K, Lfv316W, Lfv319Y, Lfv319K, Lfv319W, EFTF19X, EFTF19K, EFTF19W, LFT416X, LFT419X, LFT419K, LFT419W, EFB90981OX, Lfv615K, Lfv618K, Efv615K, Efv615W, Efv618W, Efv618K

LAVE-VAISSELLE	150€	EEC87300L
	100€	KEZB9300L, EEC767305L
	70€	KEAC7200IX, KEQC7210L, KEQC7211L, KEQC7300L, KEMC8320L, EEG69300L, EEG69410W, ESI9516LOX, EEM48300IX, EEM69310IX, EEM69410W, EES69300L, EEM69300L, EEM69300IX, EEZ69300L, EEZ69410W, KEGB9300L, KEGB9410W
	50€	KEAC7200IK, KEAC7200IW, KEQC7200L, EEQ47200L, EES48300L, EEM48320L, EEM48300L, EEQ47210L, EEQ47305L, EES48200L, EEG48200L, EEM48330L, EES42210L, EEM43200L, EEG48300L, EEM48200IX, EEM28200L
	30€	ESI5344LOK, ESI5344LOW, EEQ47215L, ESI5344LOX, ESI5543LOK, ESI5543LOW, EEQ47300L, ESI5543LOX, EEQ47225L, KEAD7200L, EEA47201IX

	150€	LNS7TE19S, LNS7TE18S, LRB3DE18S, LRS7DE18S
FROID	100€	ENT6TE18S, LNT7TF18S, KTB2DE16S, ENT8TE18S, LNS8FF19S, ERS3DF18S, KRS3DF18S, EFS3DF18S, KFS4DF18S
	70€	ETB2AE16S, KNT2FF18T
	50€	LNT3LF18S, LNT3FF18S, KNT1LF18S1, ENT3FF18S, KNT2LF18S, LUT6NF18S, ERB3DF12S, KFB1AF12S, KRB1AF12S, LFB3DF12S, LRB3AE12S, EFB3DF12S
	30€	LUB3AE88S, EXB3AF82R, LRB2AF88S, LRB3AF88S, LFB3AF88S, LXB3AF82R, ELB3AF82YY, LFB3AF82R

LAVE-LINGE	
100 €	EW9F2119RG EW7F1480BI EW7F1483BI
75 €	EW7F3816DB, EW8F2161SP, EW8F2966MQ, EW7F3921RL, EW7F1475BI, EW7F1481BI
50 €	EW6F3915RD, EW6F3910RA, EW6F3112RA, EW6F1496RD, EW6F1496AM, EW6F3854RG, EW7F3913RA, EW6F1408OR, EW8T3376HL, EW7T3463IK, EW6T3376HZ, EW7F3848BS, EW6S3626BX, EW6S3624BX
30 €	EW6F1416ER, EW6F1483BB, EW7F2912SP, EW6F5941EP, EW6F4805BR, EW6F1495RB, EW6F4111RA, EW6F4943SP, EW6F4931PS, EW6F4840SP, EW6F4142PS, EW6F1437ES, EW7T3733BO, EW6T3263EB, EW7T3375DD, EW6T3366AZ, EW7T3369HZD

SECHE-LINGE	
100 €	EW9H3803D
75 €	EW9H3853SB, EW9H3866SD, EW9H3929DC
50 €	EW8H4853SB, EW8H4830SP, EW8H5349PS, EW8H4868SP, EW8H4840SP, EW8H4858SP, EW8H5759SD, EW7H5144SC, EW7H6812SC, EW8H3841SP, EW8H4866SD, EW8H4823RO, EW8H2924RA
30 €	EW7H3351SP, EW7H5142SC, EW7H3252SP, EW7H6824RB, EW7H5110RO, EW8H5122RO, EW8H4821RA, EW8H4822RA, EW7H5142RB

LAVANTE-SECHANTE	
200€	EW9W1166RA
100 €	EW8W2168RA, EW7W1684BI, EW7W3816BI
75 €	EW7W3930SP, EW7W3924SP
50 €	EW7W3922RA, EWW1686WS

TRAINEAU	
30 €	PC91-ALRG, PC91-ANIMA, PD82-ANIMA, PD82-ALRG, PD91-8SSM, PD91-ALRG2
20 €	PC91-GREEN, PD82-8DB, PD91-4DB

BALAI	
40 €	PF91-4ST, PF91-ALRGY, PF91-ANIMA, PQ91-40GG, PQ91-50MB, PQ91-GREEN, PQ91-ALRGY

PURIFICATEUR D'AIR	
50€	PA91-404GY

ROBOT	
70 €	PI92-4STN
50 €	PI81-4SWN